

## **AVIS DE COURSE**

### **Habitable OSIRIS**

## **La Route de La Fayette**

**Organisée par le Cercle Nautique de La Rochelle**  
**Avec le concours de**  
**l'Union Nautique de l'Estuaire de la Gironde**  
**et de La Rochelle Nautique**

**Grade 5 A**  
**Du 03 au 07 juillet 2025**  
**De La Rochelle à l'Estuaire de la Gironde**

#### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

#### **1 REGLES**

La compétition est régie par :

- 1.1** - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025 2028.
- 1.3** - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, avant le lever et après le coucher du soleil.
- 1.5** - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile.
- 1.6** - Les règles de classe Osiris
- 18** Quand la RCV 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par la voix direct sur l'eau ou par VHF sur le canal course.

#### **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1** Les IC seront disponibles en version électronique sur le site du CNLR à l'adresse suivante : <https://www.cnlr.fr/>
- 2.2** Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

#### **3 COMMUNICATION**

[Tapez un texte]

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable sur le fil WhatsApp « *La Fayette 2025 équipages* » et sur le site du CNLR.
- 3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 **ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

- 4.1 Tous les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240. Une copie du carnet d'entretien du radeau de survie est exigée lors de l'inscription ainsi qu'une attestation d'assurance valide
- 4.2 La compétition est ouverte à tous voiliers monocoques des groupes L, R1, R2, R3, B, C, D et X, de la jauge OSIRIS, d'un rating égal ou supérieur à 13.5 et/ou d'une longueur minimale de 7.50 m.  
Chaque voilier doit posséder une propulsion mécanique lui permettant, le cas échéant, de parcourir une étape complète au moteur à une moyenne de 4 nœuds, et une VHF fixe de 25 W.
- 4.3 Documents exigibles :
- Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"  
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
    - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
    - ou
    - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
    - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
    - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
    - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
  - une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

#### 4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.5 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne sur <https://www.cnlr.fr/>

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Les inscriptions tardives ne sont pas acceptées.

Le nombre de bateaux est limité à 40 selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

#### 5 **DROITS A PAYER**

5.1 Les droits à payer couvrent les frais du voilier, du skipper et d'un équipier. Un droit individuel sera dû pour chaque équipier supplémentaire. Sont inclus :

**Les repas du 3 juillet au soir et celui du 6 au soir, ainsi que les frais de port du 3 au 7 juillet.**

Les droits sont les suivants :

	Inscription avant le 23 juin		Inscription tardive	
Longueur du bateau	Bateau et Skipper	Equipier	Bateau et Skipper	Equipier
moins de 9 mètres	110 €	60 €	125 €	65 €
de 9 à moins de 11 mètres	120 €	60 €	135 €	65 €
plus de 11 mètres	130 €	60 €	145 €	65 €

## 6 PUBLICITE

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 L'autorité organisatrice peut fournir des dossards des cagnards ou des flammes que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 8 PROGRAMME

Accueil des participants dans les locaux du CNLR 20 Avenue Antoine Albeau La Rochelle, le 3 juillet de 15 à 18 heures, suivie du Briefing des Skippers à 19 Heures et repas sur place.

8.3 Jours de course :

Date	Course	toutes
04/07/25	La Rochelle=>St Denis d'Oléron	1 course
05/07/25	St Denis => Le Verdon	1 course
06/07/25	Le Verdon =>Meschers =>Le Verdon	1 course
07/07/25	Le Verdon =>Mortagne => Royan	1 course

Une ou plusieurs courses supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.

8.5 L'heure du signal de la première course du 1<sup>er</sup> jour est prévue à 9 heures.

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14 heures

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge Osiris valide.

9.1

9.2

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

## 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

### 11 LIEU

L'Annexe A indique l'emplacement des zones de course.

11.2 Le parcours à effectuer sera le parcours décrit dans les IC

### 13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### 14 **CLASSEMENT**

Le système de classement est le suivant : point à minima.

14.2 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

Un bateau n'ayant pas participé à une course sera classé DNS pour celle-ci.

14.4 La règle A5.3 s'applique

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec application du CVL si nécessaire.

### 18 **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

### 19 **PROTECTION DES DONNÉES**

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

### 20 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

### 21 **PRIX**

Des prix seront distribués à l'issue de l'épreuve

### 22 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter

Pour la Charente Philippe Bardin 0668129482

Pour la Gironde Philippe Tressol 0682275298

## 22 RESPECT DES ESPACES NATURELS DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Tous les déchets du bord doivent être ramenés à terre et déposés dans les différents bacs de tri réservés à cet usage.

Les coureurs s'engagent à n'utiliser que des produits de nettoyage biodégradables.

### ANNEXE A : ZONE DE COURSE

